



Monsieur Michel BILLOUT
Maire de Nangis
Hôtel de ville
Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny
CS 50404
77370 NANGIS

Paris, le 25 février 2019

Monsieur le Maire, *Cher Monsieur BILLOUT,*

Votre courrier en date du 20 novembre 2018, que j'ai reçu le 15 janvier, a retenu toute mon attention et je comprends l'insatisfaction que vous y exprimez au sujet de la gestion de l'incident provoqué par un heurt de sanglier par un train Paris - Provins, entre Roissy-en-Brie et Ozoir-la-Ferrière, le 31 octobre dernier.

Les heurts d'animaux ont généralement de lourdes conséquences sur la circulation ferroviaire mais aussi sur le matériel roulant. La ligne P a connu ces derniers mois une recrudescence sans précédent de tels incidents de sorte que les équipes de SNCF Réseau travaillent en lien avec la Préfecture de Seine-et-Marne afin de trouver des solutions permettant d'éviter la présence de gibier dans les emprises ferroviaires.

Le heurt de sanglier qui s'est produit le 31 octobre aux alentours de 19 heures a été particulièrement pénible pour de nombreux voyageurs. Deux trains sont restés bloqués en pleine voie : un train de la ligne P (le Paris - Provins composé de trois rames AGC) ayant subi le choc, avec 560 voyageurs immobilisés et un train du RER E Haussmann - Tournan, situé derrière, avec environ 1500 clients.

L'équipe d'astreinte, réunie en salle de crise territoriale de la gare de l'est, a dû gérer cette situation complexe. L'évacuation du train Paris - Provins a été jugée dangereuse pour les voyageurs à bord et compliquée au regard des circonstances : l'incident s'est produit au milieu de la forêt, l'accès piéton le plus proche était environ à 1km et l'obscurité était totale. De plus, cette évacuation aurait nécessité l'interruption totale de la circulation ferroviaire dans ce secteur, en heure de pointe, et aurait ainsi perturbé le transport de 15 000 autres voyageurs.

Le scénario retenu a donc consisté à organiser le rapatriement des deux trains vers la gare de Roissy-en-Brie par une manœuvre de contre-sens. La présence de plusieurs agents de la Sûreté SNCF (SUGE), de SNCF Transilien et de SNCF Réseau dans le train Paris-Provins et aux abords confortait le choix de ce scénario. Ces agents ont permis d'effectuer le transbordement des 169 voyageurs de la rame de tête vers la rame centrale dans de bonnes conditions. Ils ont également pu informer régulièrement les clients à bord.

Le train du RER E a pu repartir à contre sens à 21h05. Il est arrivé à Roissy-en-Brie à 21h25 de sorte que les voyageurs ont pu prendre le premier train à destination de Tournan car la circulation était maintenue sur une des deux voies de la ligne.

En revanche, la situation a été beaucoup plus laborieuse pour le train Paris - Provins : la séparation de la rame ayant heurté le sanglier des deux autres AGC composant le train ne s'est pas avérée réalisable. Il a alors fallu engager une autre procédure permettant de rendre possible la circulation de la rame accidentée. La difficulté d'accès au site par le cadre d'astreinte traction (un autre conducteur chargé d'épauler l'agent de conduite du train) a également été un facteur expliquant l'allongement du délai des opérations.

Enfin, l'organisation du mouvement du train à contre-sens, qui est toujours une manœuvre délicate afin d'assurer la sécurité nécessaire, a aussi pris du temps.

Ainsi, ce n'est qu'à 23h30 que le train Paris - Provins s'est remis en marche en direction de Roissy-en-Brie à vitesse limitée où il est arrivé à 23h59. Le dernier train Paris - Provins de la journée avait été retardé afin d'assurer la prise en charge des clients à Roissy-en-Brie. Mais, par manque d'anticipation de notre part, la capacité de ce train s'est avérée insuffisante et tous les clients n'ont malheureusement pas pu monter à bord. Une quarantaine d'entre eux a finalement dû être acheminée par bus au milieu de la nuit.

A la suite de cet incident, dont le traitement a été exceptionnellement long et dont les conséquences ont été très difficiles pour les voyageurs, nous avons réalisé une enquête interne afin d'améliorer nos règles de gestion de ce type d'incident. Compte tenu des risques de complications lors d'opérations de secours ou de dépannage, la priorité est maintenant clairement donnée à la prise en charge la plus rapide possible des clients dans les trains bloqués en pleine voie. Cette ligne de conduite renforcée, qui a bien entendu été relayée auprès de tous les acteurs concernés, prime sur les conséquences en termes de régularité et d'écoulement du trafic ferroviaire.

Je reste bien entendu à votre disposition et j'espère que j'aurai le plaisir de vous revoir lors du prochain comité territorial de la ligne P (axe Paris - Provins) qui aura lieu le 28 mars prochain de 9h30 à 12h30 à l'hôtel de ville de Provins.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Bien à vous -



Frank RENAULT
Directeur des Lignes Transilien E, P & T4
Directeur Territorial de Paris-Est